

07 Question de Nadia Moscufo à Pierre-Yves Dermagne (VPM Économie et Travail) sur "La révision du cadre sur le télétravail" (55037383C)

07 Vraag van Nadia Moscufo aan Pierre-Yves Dermagne (VEM Economie en Werk) over "De herziening van het kader voor telewerk" (55037383C)

07.01 **Nadia Moscufo** (PVDA-PTB): Monsieur le ministre, voilà presque deux ans que vous avez demandé aux interlocuteurs sociaux d'élaborer un nouveau cadre relatif au télétravail. Aboutir à un accord semble compliqué. Aujourd'hui, il nous revient en effet que le banc patronal ne manifeste aucune volonté d'apporter les garanties suffisantes à cet effet.

Monsieur le ministre, vous nous aviez expliqué que, faute d'accord, vous alliez déposer votre propre proposition. Quelle en serait la teneur?

Vous avez aussi déclaré qu'une indemnité de télétravail serait obligatoire si aucun accord n'était conclu entre les interlocuteurs sociaux.

07.01 **Nadia Moscufo** (PVDA-PTB): De sociale partners kunnen het niet eens worden over een nieuw kader voor telewerk. Blijkbaar zijn de werkgevers niet bereid met voldoende garanties te komen. U hebt verklaard dat als er geen akkoord bereikt zou worden, u een voorstel zou indienen en dat de toekenning van een telewerkvergoeding verplicht zou worden gesteld.

Pouvez-vous nous en dire plus? Quel en serait le montant? Allez-vous notamment vous assurer que les télétravailleurs soient indemnisés à hauteur de leurs frais, y compris du coût de l'énergie?

Enfin, nous recevons de nombreux retours d'abus d'employeurs qui interprètent le télétravail comme du travail à domicile. Il en découle qu'ils ne respectent pas la législation sur le temps de travail: enregistrement du temps de travail, jours de récupération, temps de repos, etc. Quelles solutions envisagez-vous pour régler ce problème?

07.02 Pierre-Yves Dermagne, ministre: Madame la députée, je vous remercie de votre question.

Les partenaires sociaux réunis au sein du Conseil National du Travail n'ont, en effet, toujours pas trouvé d'accord à propos de la révision de la réglementation relative au télétravail.

En réponse à votre précédente question, j'avais indiqué que, selon les dernières informations dont je disposais - qui étaient de première main -, un accord semblait envisageable pour la fin mai. Depuis lors, il apparaît que les dernières décisions à prendre sont les plus difficiles - c'est souvent le cas dans une négociation de cet ordre - et que les partenaires sociaux, au plus haut niveau, examinent comment ils peuvent mener à bien ce dossier.

Il me semble donc opportun de donner aux partenaires sociaux jusqu'à cet été pour aboutir à un résultat tangible. À défaut, je soumettrai moi-même une proposition au gouvernement, qui sera elle-même soumise aux partenaires sociaux. L'indemnité de télétravail constitue un élément de la proposition que je pourrais déposer et à propos de laquelle je ne puis pas fournir plus d'informations quant à ses modalités. Néanmoins, je puis d'ores et déjà affirmer que l'intention est d'aligner la situation des travailleurs du secteur privé sur celle des travailleurs du secteur public. Voilà les grandes lignes de la philosophie de la proposition que je pourrais déposer en cas d'échec des négociations entre les interlocuteurs sociaux.

Je rappelle toutefois que les employeurs doivent se conformer aux dispositions de la CCT n° 85 du 9 novembre 2005 sur le télétravail. Cette convention collective précise clairement que les travailleurs bénéficient en matière de télétravail des mêmes conditions de travail que les travailleurs comparables occupés dans les locaux de l'employeur, que le télétravailleur gère l'organisation de son travail dans le cadre de la durée du travail applicable au sein de l'entreprise, que la charge de travail et les critères de résultats du télétravailleur sont équivalents à ceux des travailleurs comparables occupés dans les locaux de l'employeur.

Je rappelle enfin que la loi du 3 octobre 2022 impose un véritable droit à la déconnexion pour les employeurs qui occupent au moins 20 travailleurs. Une convention collective de travail doit être conclue et elle mentionnera au moins les modalités pratiques pour l'application du droit du travailleur à ne pas être joignable en dehors de ses heures de travail, ainsi que les consignes relatives à un usage des outils numériques qui assurent que les périodes de repos, les congés, la vie privée et familiale du travailleur soient garantis.

07.03 Nadia Moscufo (PVDA-PTB): Monsieur le ministre, j'hésite un peu entre vous remercier d'avoir précisé tout cela et vous dire que cela ne sert pas à grand-chose de le faire. En effet, sur le terrain, tout

Wat zou uw voorstel inhouden? Hoe hoog zou het bedrag van de vergoeding om de energiekosten te compenseren moeten zijn?

Sommige werkgevers interpreteren telewerk als thuiswerk en houden zich niet aan de arbeidstijdenwetgeving. Wat bent u van plan daaraan te doen?

07.02 Minister Pierre-Yves Dermagne: De sociale partners hebben nog geen akkoord bereikt. Omdat de laatste beslissingen het moeilijkst zijn, onderzoeken ze op het hoogste niveau hoe ze tot een akkoord kunnen komen. Het zou een goed idee zijn hun tot de zomer de tijd te geven. Bij ontstentenis van een akkoord zal ik de regering en vervolgens de sociale partners een voorstel doen.

De telewerkvergoeding zou een van de elementen zijn. Het is de bedoeling de situatie in de privésector af te stemmen op die in de overheidssector.

De werkgevers moeten zich aan cao 85 conformeren. Daarin wordt bepaald dat voor de telewerker dezelfde rechten, hetzelfde werkvolume en dezelfde resultaatcriteria gelden als voor een vergelijkbare werknemer op kantoor. De telewerker staat in voor de organisatie van het werk tijdens de toepasbare tijd.

Bij de wet van 3 oktober 2022 wordt er in een afmeldingsrecht voorzien. Er moet een collectieve arbeidsovereenkomst gesloten worden. Daarin zullen de modaliteiten met betrekking tot de toepassing van het recht op onbereikbaarheid buiten de werkuren bepaald worden, evenals de instructies met betrekking tot de tools die garanties bieden op het stuk van de rust- en de vakantieperiodes, alsook met betrekking tot de tijd voor zichzelf en voor het gezin.

07.03 Nadia Moscufo (PVDA-PTB): U zegt al een jaar dat u een

ce que vous dites ne s'applique pas. Cela fait deux ans que l'on dit que l'on va prendre la question en main. Cela fait un an que vous dites que vous allez faire une proposition. Ce n'est peut-être pas votre objectif conscient, mais j'essaie de me mettre à la place du patronat. Un ministre qui laisse le flou et fait traîner les choses, objectivement, renforce le banc patronal.

J'entends bien que vous voulez calquer le privé sur le public fin juillet. Je trouve que c'est un problème. Vous dites que c'est parce que les interlocuteurs sociaux ne se mettent pas tout à fait d'accord sur le dernier petit détail. J'ose encore vous croire, mais j'ai quand même des doutes. Nous resterons bien sûr vigilants sur le timing et reviendrons sur le sujet.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

voorstel zult formuleren. Een minister die vaagheid laat bestaan en een en ander doet aanslepen, versterkt het patronaat.

U wilt de privésector op de leest van de overheidssector schoeien. Dat is problematisch. We zullen waakzaam blijven en op dit onderwerp terugkomen.